

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Mars 2019

47x19

FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS RAFFINÉS LIQUIDES AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ AVEC LE TITULAIRE

En application des articles 25-I.1, 67 et 68 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016, un appel d'offres ouvert a été lancé pour la fourniture de carburant et de fioul domestique chauffage pour les bâtiments communaux.

Cet accord cadre à bons de commandes se décompose en deux lots :

Lot n°1 : Fourniture de gasoil, sans plomb E10

Lot n°2 : Fourniture de FOD Chauffage

La Commission d'appel d'offres réunie en date du 04.02.2019, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a décidé de retenir les offres remises par les entreprises suivantes pour les lots n°1 et n°2 :

N° lot	Intitulé	Entreprise	Montants Minimum/Maximum annuels
1	Fourniture de gasoil, sans plomb E10	ENI FRANCE	Entre 60 000 € HT et 150 000 € HT
2	Fourniture de FOD Chauffage	SAS MOLLAR	Entre 4 000 € HT et 22 500 € HT.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

- AUTORISE le Maire à signer et à exécuter l'accord cadre à bons de commandes avec les entreprises :

- Lot n° 1 : entreprise ENI FRANCE
- Lot n° 2 : entreprise SAS MOLLAR

- PRÉCISE que les crédits nécessaires au paiement des prestations sont prévus au budget.

- ADOPTE cette proposition en se prononçant comme suit :

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 - M. FUSONE – SANCHEZ – JOUBEAUX – BATTINI - AMARO

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 29 Mars 2019
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA